Spécialisation Ovin Lait et transformation fromagère fermière (SIL)

Objectifs de la formation

Exercer en autonomie le métier de salarié agricole en production ovine laitière et transformation fromagère.

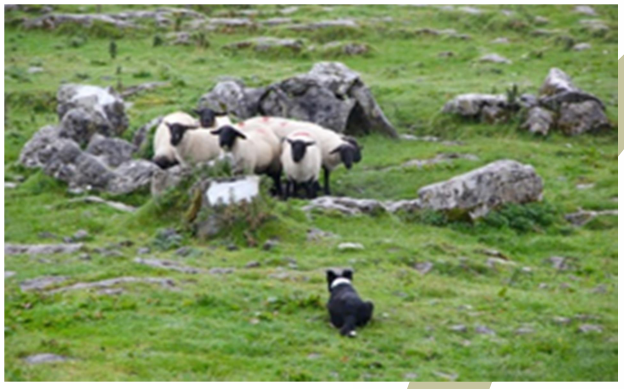

MODALITES D'INSCRIPTION

↗ Public ciblé

- Actifs qualifies agricoles ou non, privés d'emploi, en recherche d'une promotion ou d'une reconversion
- Travailleurs saisonniers

↗ Niveau d'entrée et prérequis

Etre âgé de plus de 18 ans et avoir une aptitude physique permettant d'exercer des métiers agricoles.

↗ Pièces administratives

Contactez votre conseiller pôle emploi, mission locale ou Cap Emploi
Pour les salariés, nous renvoyer le dossier de candidature

↗ Modalités financières

Les coûts pédagogiques sont variables suivant le parcours personnalisé et peuvent être pris en charge en fonction de votre situation.
Selon votre situation, vous pourrez être rémunéré ou indemnisé par le Pôle Emploi, par la région Nouvelle Aquitaine.

ORGANISATION DE LA FORMATION

↗ Période

18 Octobre 2021 à 24 mars 2022

↗ Durée

567h en centre, 140h en entreprise

↗ Lieu

CFPPA des Pyrénées Atlantiques, Antenne d'Ostabat

↗ Nombre de places ouvertes

Minimum : 8
Maximum : 12

CONTACT

↗ Responsable de la formation

Xabi IRIGOYEN

↗ Contact

CFPPA des Pyrénées-Atlantiques
05.59.33.15.20
Cfppa.montardon@educagri.fr

Agro Campus 64

CONTENU DE LA FORMATION

- Raisonner et organiser les activités courantes sur un troupeau ovin lait
- Assurer la fabrication fromagère fermière en pâte pressée non cuite
- Connaître les caractéristiques d'une exploitation dans son territoire

Les cours sont dispensés en français.
Les états de présence et l'exécution de la formation sont renseignés par demi-journée.

↗ Modalités pédagogiques
Cours théoriques, travaux pratiques et visite, stages entreprise

↗ Moyens humains
Formateurs diplômés de l'Enseignement Supérieur Général ou Agricole.

↗ Modalités d'évaluation
- Evaluation orale
- Pratique en stage

↗ Validation
- Attestation individuelle des acquis de la formation
- Attestation de présence
- Les blocs de compétences peuvent être validés indépendamment les uns des autres.